



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 109-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.203

Déposée le : 07.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Remund (Mittelhäusern, Les Verts) (porte-parole)
Kohler (Meiringen, Les Verts)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Agrandissement du lac de retenue de l'Oberaar

La table ronde du DETEC^{1 2} a identifié 15 projets de centrales hydroélectriques qui servent à augmenter la capacité de production saisonnière des centrales à accumulation (de près de 10 TWh à 12 TWh). Ces projets sont largement soutenus par les exploitantes et exploitants des centrales, les autorités cantonales et fédérales ainsi que par les organisations de protection.

Dans le canton de Berne, on recense trois projets de lac de retenue : celui de Trift, celui de Grimsel et celui de l'Oberaar.

Tandis que la procédure est connue pour le lac de Trift et celui de Grimsel et que les projets sont en cours, on ne sait encore presque rien sur le projet du lac de l'Oberaar.

Les auteurs de l'interpellation approuvent le résultat de la table ronde. Il faut viser une mise en œuvre aussi complète et aussi rapide que possible. L'augmentation des capacités de production saisonnière accroît la sécurité d'approvisionnement en Suisse et facilite l'intégration de volumes importants de photovoltaïque.

La table ronde enjoint par ailleurs les cantons et la Confédération à créer des processus d'autorisation aussi efficaces et rapides que possible. Une communication proactive et ouverte favorise les chances de mise en œuvre des projets de centrales hydroélectriques.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la position du Conseil-exécutif sur le résultat de la table ronde ?
2. Comment se positionne-t-il au sujet du projet au lac de l'Oberaar ?

¹ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msq-id-86432.html>

² <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/69602.pdf>

3. Le Conseil-exécutif a-t-il une connaissance approfondie du projet et peut-il la partager avec le Grand Conseil ?
4. Comment peut-il soutenir le projet en ce qui concerne la procédure d'autorisation, le plan directeur et la concession ?
5. Sait-on si d'éventuelles mesures de compensation ont été annoncées ?
6. Comment est évalué ce projet par rapport aux autres projets de la région des Forces motrices de l'Oberhasli SA (KWO) ?
7. Le projet doit-il être ajouté dans l'objet du plan directeur Grimsel-Trift ?

Destinataire

– Grand Conseil